



Envie de concrétiser votre projet de formation ?

→ Accueil

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30
(16h30 le vendredi)
accueil@its-tours.com
02.47.62.33.33

→ Orientation

Information & conseil sur les formations
orientation@its-tours.com
02.47.62.33.76

→ Admissions

Informations & démarches d'inscriptions
admissions@its-tours.com
02.47.62.56.71

→ Référénts Handicap

Accueil des personnes en situation de handicap
referent.handicap@its-tours.com

Nos conseils pour réussir !

Soyez curieux ! Visionnez des vidéos de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewez des professionnels.

Allez à la rencontre des professionnels et des publics accompagnés ! Investissez-vous dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires) et faites des stages.

Consultez l'agenda de l'ITS !

Participez aux réunions d'information, événements d'orientation (salons, forums), visitez l'ITS Tours et venez nous rencontrer lors des Journées Portes Ouvertes.

Institut du
**Travail
Social**
TOURS



Niveau 3
CAP, BEP

Assistant familial

Formation entre
18 et 24 MOIS

Donnez du sens
à **votre métier**



www.its-tours.com

17 rue Groison 37100 TOURS

Code RNCP 4500.
Certificateur Ministère de la Santé et de la Prévention.
Enregistrement de la certification : mars 2006.



LE MÉTIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

L'Assistant Familial (AF) est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans, à son domicile au sein de sa famille. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

Il exerce dans des établissements du secteur de l'action sociale, ou des Etablissement et Services Sociaux et Médico- Sociaux.

Les assistants familiaux peuvent être employés par le Conseil départemental dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, par les établissements privés associatifs dans le cadre des services de placement familiaux. Ils peuvent exercer également dans des services d'accueil familial spécialisés ou d'accueil familial thérapeutique en service de psychiatrie infanto juvénile.

→ **Évolution de carrière** : Avec une formation complémentaire, les diplômés du DEAF (Diplôme d'Etat Assistant Familial) peuvent évoluer vers de l'accompagnement quotidien de personnes en situation de vulnérabilité, vers de l'animation de projets éducatifs auprès de public fragilisé mais également travailler auprès de familles en difficulté sociale en apportant un soutien éducatif, technique et psychologique.

→ **Poursuites d'études** : DEAES, DEME, DETISF.

PRÉREQUIS

Pour entrer en formation, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un agrément délivré par le Président du Conseil départemental après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis (arrêté du 14 mars 2006).
- Avoir réalisé un stage préparatoire à l'accueil des enfants d'une durée de 60 heures organisé par l'employeur.
- Être salarié en tant qu'assistant familial et en situation d'accueil.

DURÉE DE LA FORMATION

Durée totale de la formation : 240 heures, réparties sur une amplitude de 18 à 24 mois.

OBJECTIFS

La finalité de la formation est de valider l'ensemble des compétences correspondantes au **Diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF)**. Ces compétences sont organisées en domaines de compétences (DC) :

- **DC 1 : Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil et passage du Certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).**
- **DC 2 : Accompagnement éducatif de l'enfant**
- **DC 3 : Communication professionnelle**

MÉTHODES MOBILISÉES

Les modalités pédagogiques de la formation comprennent :

- l'alternance d'apports théoriques et d'échanges à partir des pratiques,
- des témoignages professionnels,
- un groupe de suivi à la professionnalisation,
- des TD,
- des études de situation vécues...

MODALITÉS DE LA FORMATION (THÉORIQUES ET PRATIQUES)

La formation se décompose en 20 regroupements de 2 jours (en dehors des mercredis et congés scolaires).

La formation théorique est répartie en 3 Domaines de Compétences (DC) :

DC 1 : Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil (140h)

DC 2 : Accompagnement éducatif de l'enfant (60h)

DC 3 : Communication professionnelle (40h)

Durant la formation, il n'y a pas de stages à réaliser. La formation offre la possibilité d'enrichir sa pratique professionnelle grâce à l'alternance entre les apprentissages théoriques et l'exercice sur son lieu d'emploi.

Les candidats ayant obtenu une validation partielle du DEAF peuvent s'inscrire à l'ITS Tours pour valider un ou des domaines de compétences. Ils bénéficieront d'un programme individualisé de formation (PIF).

L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de notification de la validation du premier domaine de certification.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Aux 3 Domaines de Compétences à valider correspondent 3 épreuves de certifications réparties comme suit :

DC 1 : Entretien sur dossier

DC 2 : étude de cas

DC 3 : épreuve orale de communication

Le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 dans chacun des Domaines de Compétences pour obtenir le DEAF.

La formation est obligatoire dans les 3 ans qui suivent le début d'activité, la présentation au diplôme n'est pas obligatoire.

DISPENSES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION

Aucun.

Sont dispensées de la formation et de l'obtention du DEAF, les personnes titulaires du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé ou de puéricultrice.

CALENDRIER ET CONDITIONS D'ADMISSION

Nombre de participants minimum : 10

Entrée en formation : Septembre 2024

L'employeur prend directement contact avec l'ITS Tours pour inscrire le salarié concerné entre février et septembre 2024.

TARIFS ET FINANCEMENT

Coût formation : 2628 €

La formation est financée par l'employeur du salarié.

Pour une étude personnalisée des modalités de financement et/ou demande de devis, contacter directement le secrétariat à : secretariat.af@its-tours.com

Voir les CGV sur www.its-tours.com